

# LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
☎ 01 42 22 37 02



**Numéro 46**  
**DECEMBRE 2023**

 [federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  [portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  [www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)  [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/Unsa-defense-diffusion)

# EDITO

**CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES,**

Le vent souffle dans tous les sens (transformations, besoins de stabilisations, expérimentations...) et toujours des agents au centre de ces vecteurs, l'UNSA Défense ne se prive pas d'alerter sur les risques de désorientation et de perte de sens, non pas de l'équilibre, mais de la mission.

Dans ce contexte, l'UNSA Défense, comme à son habitude, reste optimiste en ce début décembre. Nous œuvrons afin de voir et de contribuer à améliorer votre quotidien professionnel.

Cette période est aussi un moment important de votre vie personnelle. Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes avec votre famille et vos proches, afin de terminer cette année 2023 dans la gaieté.

Vous trouverez dans cette lettre de l'information sur l'avancée de « l'ambition logement », sur l'insertion professionnelle des jeunes, une synthèse du rapport de la Cour des comptes sur le SCA, l'UNSA Défense à vos côtés, et un point sur la garde d'enfant.

Permettez-moi de vous souhaiter une bonne lecture, et surtout d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL**



# AMBITION LOGEMENT

LE MINISTRE DES ARMEES A VOULU AMELIORER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT SON OFFRE DE LOGEMENTS. LA DECLINAISON CONTRACTUELLE DU PLAN « AMBITION LOGEMENT » EST UNE CONCESSION SIGNEE AVEC LA SOCIETE NOVE (50% ARCADE VYV ET 50% EIFFAGE) EN FEVRIER 2022. CETTE FORME A ETE CHOISIE POUR PARTAGER LE RISQUE ET LES BENEFICES. LA MISE EN CONCESSION DES LOGEMENTS DOMANIAUX DU MINARM S'EST DEROULEE LE 1 JANVIER 2023 POUR UNE DUREE DE 35 ANS.

La concession ne concerne que les logements de métropole. La société Nové doit pendant, cette période, s'occuper de la gestion locative, l'entretien du patrimoine, la rénovation de tous les logements, l'amélioration des performances énergétiques et la construction de logements (2800 logements). Les investissements réalisés doivent permettre dans une durée courte d'augmenter les logements proposés, d'améliorer la qualité des logements et répondre à l'obligation de réduction d'impact climatique.

Ce contrat est novateur et complexe. Malgré tout, le travail réalisé pour sa rédaction des zones grises dans le contrat existe. Des ajustements doivent être réglés et négociés entre le



concedant et le concessionnaire. Le changement est majeur et le ministère des Armées n'a pas mis toutes les ressources nécessaires pour répondre à ce nouveau défi. Heureusement la société est très professionnelle. La gestion locative donne pleinement satisfaction. La construction et la rénovation sont plus préoccupantes. Les projets tardent à débiter et à s'enclencher. Les livraisons sont déjà décalées, ce qui pénalisera à terme la disponibilité de logements pour les ressortissants du ministère des Armées.

## WEBINAIRE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN FRANCE

DANS LE CADRE D'UNE FORMATION, L'URIF UNSA (UNION REGIONALE ILE DE FRANCE) A LE PLAISIR DE VOUS INVITER AU PROCHAIN WEBINAIRE SUR "L'EMPLOI DES JEUNES".

Mardi 19 décembre - De 9H à 13h  
En visioconférence sur Zoom

Le thème abordé sera l'insertion professionnelle des jeunes, qui reste difficile en Ile de France et particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Veuillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription (uniquement via Internet) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2023-11183&year=2023>

**ATTENTION : Réservé uniquement aux adhérents UNSA**

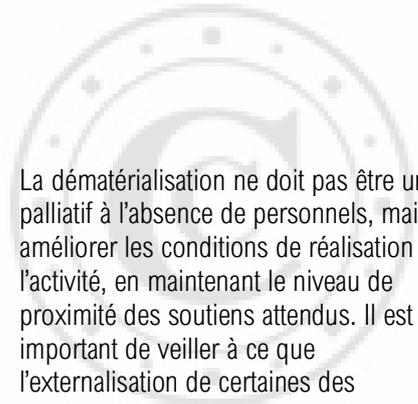
Les politiques conduites par la Région et par l'Etat permettent-elles de répondre aux aspirations et aux projets professionnels



des jeunes les plus éloignés de l'emploi ? Quels sont les freins ? Les bonnes pratiques ? Quelles revendications pour l'UNSA ? Cette formation sera présentée par Patrice BEDOURET représentant CESER et CREFOP pour l'URIF UNSA et rapporteur de la commission emploi sur le sujet d'emploi des jeunes et Vanessa JEREB Secrétaire Nationale Adjointe en charge de l'Emploi, l'Economie et la Formation Professionnelle.

# LA COUR DES COMPTES

## ET LE COMMISSARIAT DES ARMEES



**L'UNSA DEFENSE L'A DEJA DIT DEPUIS DES ANNEES... DES MISSIONS ESSENTIELLES SANS MOYENS... LORSQUE LA COUR DES COMPTES L'AFFIRME, NOUS VOUS FAISONS UNE SYNTHESE RAPIDE.**

**LA COUR DES COMPTES A RENDU SES OBSERVATIONS DEFINITIVES EN OCTOBRE 2023 SUR LE SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMEES (SCA). CI-APRES UN RESUME DE SA SYNTHESE ET SES RECOMMANDATIONS.**

Le service du commissariat des armées, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 assure le soutien commun et l'administration générale des armées. Malgré les réformes, il est parvenu à assurer un soutien globalement satisfaisant dans la majorité des 11 fonctions qu'il exerce.

Ce nouveau modèle de soutien s'est traduit par une répartition des moyens qu'il met en œuvre entre lui et les structures pour le compte desquelles il opère. Il ne dispose donc pas de l'intégralité des leviers nécessaires au déploiement et à la poursuite de ses activités. Avec 23 300 personnels, le SCA gère moins de 10 % de ses effectifs et dépend des armées directions et services pour le reste des emplois qu'il doit pourvoir. Ceci a induit des problématiques de recrutement, de gestion des ressources humaines, de fidélisation, de négociation en ressources budgétaires, mais aussi dans les domaines de l'infrastructure et des systèmes d'information.

Le service a globalement su répondre à trois crises majeures (solde, habillement, COVID), sans néanmoins toujours disposer des outils adaptés à la délivrance des prestations attendues. De plus, il a dû composer avec une baisse importante de ses effectifs. Le décalage entre les annonces de modernisation et de simplification, et les dysfonctionnements constatés en bout de chaîne à l'échelon local, se sont combinés pour entretenir un déficit de confiance des soutenus et un risque de démotivation du personnel soumis à de fortes tensions.

### SCA 2022 :

La transformation du SCA a été menée avec une approche économique, d'optimisation et de rationalisation des moyens provoquant une distorsion entre les soutenus et les soutenus. Conscient de cette difficulté, le ministère a déployé des groupements de soutien des bases de défense (GSBdD) de nouvelle génération, avec la création de 206 espaces ATLAS positionnés au plus près des unités, et offrant des services de proximité, et de 111 pôles commissariat, contribuant à une plus grande fluidité du traitement des demandes et à une meilleure connaissance de leurs spécificités. Cependant, la complexité de ce modèle demeure problématique pour le niveau local. La plupart des GSBdD porte la majorité des tensions ressenties par les soutenus. Malgré des efforts de coordination et le très fort investissement des personnels au niveau local, les acteurs locaux sont enfermés dans un cadre jugé trop rigide. Un suivi chronophage de l'activité détourne trop souvent les soutenus locaux de leur cœur de métier.

### L'EXTERNALISATION ET LA DIGITALISATION

Concernant la restauration, la recherche d'économies et l'insuffisance de ressources humaines ont conduit au renforcement de la démarche d'externalisation déjà engagée. En raison d'infrastructures vétustes, le SCA a opté pour une nouvelle forme d'externalisation : la concession de 72 restaurants à l'Économat des armées. La fonction habillement a connu une crise importante qui peine à se résorber due à une transformation profonde de la nature de son activité (logique de flux, dématérialisation...) Elle manque de moyens et de stock pour satisfaire aux besoins. L'externalisation sur les fonctions multiservices (gardiennage, entretien des locaux) n'a pas toujours pris en compte les besoins locaux, difficulté que les démarches de contractualisation entre soutenus et soutenus (via des contrats locaux de service) n'ont pas su pleinement résoudre.

La dématérialisation ne doit pas être un palliatif à l'absence de personnels, mais améliorer les conditions de réalisation de l'activité, en maintenant le niveau de proximité des soutenus attendus. Il est important de veiller à ce que l'externalisation de certaines des prestations du soutien ne remette pas en cause la capacité du SCA à garantir la présence en son sein du personnel nécessaire pour répondre au contrat opérationnel, et en conservant ses compétences.

### UN FONCTIONNEMENT DES SOUTIENS A DEFINIR

Le chef d'état-major des armées appelle à la poursuite de la transformation du SCA selon la trajectoire déjà engagée, sans remise en cause de l'économie générale du modèle de bout en bout. Un SCA opérationnel et résilient constitue la ligne stratégique du projet « SCA 2030 ».

La mesure globale de la qualité du service rendu et la gestion réussie de crises importantes démontrent que l'organisation actuelle de l'administration générale et de soutiens communs répond globalement aux attentes des soutenus. En dépit de tensions locales liées à l'insuffisance de ressources sur certaines fonctions et à la complexité de processus, l'architecture générale du SCA doit désormais être stabilisée. Il est nécessaire de sécuriser la remise à niveau des infrastructures et la livraison des systèmes d'information indispensables à la réalisation des missions du SCA. Des réflexions sur l'organisation territoriale et fonctionnelle des soutiens sont actuellement menées par les armées. Les demandes récentes des armées de réinternaliser certaines fonctions peuvent aboutir à remettre en cause le modèle du SCA. Les évolutions qui pourraient être envisagées ne sauraient être mises en œuvre en l'absence d'une stratégie globale et d'une évaluation sérieuse des gains, tout en n'obérant pas le fonctionnement du SCA et l'accomplissement de ses missions.

**Recommandation n° 1.** (EMA SCA) : Supprimer les 7 plus petits GSBdD non isolés et faire reprendre leurs activités par des pôles localisés sur les mêmes sites ou par d'autres GSBdD.

**Recommandation n° 2.** (SCA) : Renforcer la prise en compte de l'expression des besoins spécifiques des unités soutenues, en particulier ceux qui émergent en cours d'année.

**Recommandation n° 3.** (DRH-MD, CEMA) : Renforcer la gestion prévisionnelle du ministère pour les familles professionnelles du service du commissariat des armées sous tension et les compétences critiques.

**Recommandation n° 4.** (DRH-MD, CEMA, SCA) : Associer le service du commissariat des armées aux décisions de gestion prévisionnelle des effectifs qu'il emploie.

**Recommandation n° 5.** (EMA) : Créer une réserve d'expertise dédiée au service du commissariat des armées avec des exigences en matière de qualifications et de formations qui lui sont propres et allouer les crédits associés.

**Recommandation n° 6.** (EMA, SCA) : Rationaliser le portefeuille d'applications informatiques et sécuriser les crédits des projets de systèmes d'information structurants pour l'activité du service du commissariat des armées ou qui permettent d'abandonner les logiciels devenus obsolètes.

**Recommandation n° 7.** (EMA, SCA) Hiérarchiser les priorités s'agissant des prestations d'habillement à délivrer et en déduire le niveau souhaitable des stocks.

## PROXIMITE DE NOS DELEGUES SUR LE TERRAIN

LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 S'EST TENU A ARCUEIL, LE « FORUM DES PARTENAIRES » CELA A ETE L'OCCASION DE PRESENTER AUX AGENTS LE PREMIER DEPLIANT D'INFORMATION INTITULE « UNSA DEFENSE NEWS » ET DE RETROUVER LES ADHERENTS AINSI QUE BON NOMBRE DE NOUVEAUX ARRIVANTS QUI S'INTERROGENT SUR LE ROLE DU SYNDICAT UNSA DEFENSE AINSI QUE SUR LEUR STATUT ADMINISTRATIF.

Ce moment a été très convivial et propice à l'échange avec de nombreux services tels que le Service Social et l'ARD (Agence de Reconversion du ministère des armées). Plusieurs sujets ont fait l'objet de discussions parfois animées parmi lesquelles le projet d'accord sur la protection sociale complémentaire ainsi que sur l'évolution des retraites. L'arrivée de Mme BOLZE-PERROT Virginie, représentante UNSA au comité social, a permis également d'aborder les projets mis en place pour l'arbre de Noël 2023.

Une belle opération à renouveler !



## CESU GARDE D'ENFANTS 0-6 ANS

L'EXECUTION DU BUDGET 2023 DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE (ASI) A ETE EXAMINEE LORS DU CIAS DU 19 OCTOBRE. L'UNSA FONCTION PUBLIQUE A ALERTE SUR LA CONSOMMATION DU CESU GARDE D'ENFANTS 0-6 ANS, EN REPLI.

Le chèque emploi-service universel (CESU) garde d'enfants 0-6 ans est une prestation de l'ASI ouverte aux agents sous conditions de ressources. Elle permet de financer en partie les frais de garde d'enfants de 0 à 6 ans auprès d'une crèche, d'une assistante maternelle, d'un salarié à domicile... Son montant, financé par l'État, varie de 200 à 840€ par an et par enfant.

Le budget 2023 de cette prestation était prévu initialement à 34 millions d'€. La prévision d'exécution est de 30 millions d'euros. Interrogée par l'UNSA Fonction Publique, la DGAFP, responsable de la bonne tenue budgétaire de l'ASI, constate cet écart et cherche des explications à ce recul.

Pour l'UNSA FP, des solutions existent :

- Une communication plus efficace et ciblée ;
- Un relèvement annuel des plafonds d'accès à cette prestation.
- Un relèvement des montants de cette prestation.

L'UNSA FP revendique l'extension du dispositif par la mise en place d'un CESU garde d'enfants 6-12 ans.

L'UNSA FP poursuivra son action pour que les budgets soient complètement utilisés et pour que l'action sociale interministérielle réponde aux besoins de l'ensemble des agents.

